



**Procès-verbal
de la sixième (6^e) assemblée
du conseil d'administration
tenue le 18 juin 2026 à 19 h**

Président

39

Secrétaire-
trésorier

Initiales

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries tenue le 18 juin 2026 à 19 h au Pavillon de la Biodiversité, situé au 66, rue du Maçon, à Saint-Constant, à laquelle sont présents :

M. Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant
M. Sylvain Bouchard, maire de la Ville de Sainte-Catherine
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac
M. Frédéric Galantai, maire de la Ville de La Prairie
Mme Chantale Boudrias, conseillère municipale de la Ville de Saint-Constant
M. Martin Gélinas, conseiller municipal de la Ville de Sainte-Catherine
M. Vincent Chatel, conseiller municipal de la Ville de Candiac
M. Denis Girard, conseiller municipal de la Ville de La Prairie

formant le QUORUM requis par la Loi, sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant.

Sont également présents :

M. Patrick Miron, directeur et secrétaire-trésorier
M^e Alexandrine Gemme, greffière adjointe

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée débute à 19 h 01. Le quorum est constaté.

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2026-06-055

2.1. Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du 18 juin 2026

Il est PROPOSÉ par M. Frédéric Galantai
APPUYÉ par M. Vincent Chatel

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait des points 3.4 et 7.1.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2.1. Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du 18 juin 2026

2.2. Adoption – Procès-verbal – Assemblée ordinaire du 21 mai 2026

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1. Renouvellement – Convention collective de l'Association syndicale des employé(e)s de production et services (ASEPS)

3.2. Autorisation de signature – Entente relative au partage d'une ressource dédiée aux communications – Régie intermunicipale de police Roussillon

3.3. Mandat – Modification du règlement du régime de retraite interentreprises de la Ville de Saint-Constant – Groupe des pompiers

3.4. ~~Autorisation de signature – Lettre d'entente – Entente temporaire – Ville de La Prairie (POINT RETIRÉ)~~

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Création de comités de régie interne et désignation des membres



**Procès-verbal
de la sixième (6^e) assemblée
du conseil d'administration
tenue le 18 juin 2026 à 19 h**


Président

40


Secrétaire-
trésorier

Initiales

5. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

6. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS

6.1. Ratification – Liste des paiements du mois de mai 2026 et liste des salaires

6.2. Attribution – Systèmes de remplissage de cylindres d'air respirable – Projet AO-2026-01

6.3. Attribution – Aménagement de deux Chevrolet Tahoe incendie – Projet AO-2026-04

6.4. Attribution – Fourniture de 4 commutateurs et licence – Projet DP-2026-05

6.5. Autorisation de signature – Contrat de services pour le remplissage de cylindres d'oxygène médical – Prévimed

6.6. Emprunts temporaires – Règlements d'emprunt 35-2024 et 38-2025 – Signataires autorisés – Banque de Montréal

7. RÉGLEMENTATION

7.1. Adoption – Règlement 42-2026 concernant les règles de régie interne (*POINT RETIRÉ*)

8. DOCUMENTS DÉPOSÉS

8.1. Départ à la retraite de Pierre Prézeau, lieutenant – Reconnaissance

8.2. Liste d'embauche et des mouvements de personnel

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

10.1. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-056

2.2. Adoption – Procès-verbal – Assemblée ordinaire du 21 mai 2026

Il est PROPOSÉ par M. Normand Dyotte
APPUYÉ par M. Denis Girard

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration tenue le 21 mai 2026 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RESSOURCES HUMAINES

2026-06-057

3.1. Renouvellement – Convention collective de l'Association syndicale des employé(e)s de production et services (ASEPS)



**Procès-verbal
de la sixième (6^e) assemblée
du conseil d'administration
tenue le 18 juin 2026 à 19 h**


Président

41


Secrétaire-
trésorier

Initiales

CONSIDÉRANT QUE la convention collective du groupe des techniciens en prévention incendie de la Régie, de même que celle du groupe des cols blancs de la Régie, sont échues;

CONSIDÉRANT QUE le groupe des techniciens en prévention incendie de la Régie est actuellement représenté par l'Association syndicale des employé(e)s de production et services (ASEPS);

CONSIDÉRANT QUE le groupe des cols blancs a manifesté le désir de se regrouper avec le groupe des techniciens en prévention incendie et d'être représenté par la même association;

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue, le 4 juin 2026, entre la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries et l'Association syndicale des employé(e)s de production et services (ASEPS) pour le renouvellement de la convention collective;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver cette entente conclue entre les parties et d'autoriser la signature des documents;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Chatel
APPUYÉ par M. Sylvain Bouchard

ET RÉSOLU

D'approuver l'entente de principe intervenue entre la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries et l'Association syndicale des employé(e)s de production et services (ASEPS) concernant le renouvellement de la convention collective se terminant le 31 décembre 2030, et ce, à compter de la date de signature de ladite entente entre les parties;

D'autoriser le président, le vice-président, le directeur et secrétaire-trésorier et la chef de division administration à signer, pour et au nom de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, la convention collective demeurant en vigueur jusqu'au 31 décembre 2030.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-058

3.2. Autorisation de signature – Entente relative au partage d'une ressource dédiée aux communications – Régie intermunicipale de police Roussillon

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries (ci-après « RIAGS ») et la Régie intermunicipale de police Roussillon (ci-après « RIPR ») ont pour mission commune d'assurer la protection de la vie, des biens et du territoire, ainsi que la sécurité publique au bénéfice de la population;

CONSIDÉRANT QUE les interventions d'urgence et les événements de sécurité publique nécessitent des communications rapides, cohérentes, fiables et coordonnées auprès du public, des médias et des partenaires;

CONSIDÉRANT QUE la RIAGS et la RIPR souhaitent optimiser l'utilisation de leurs ressources respectives en mettant en commun une expertise en communications afin de planifier, coordonner et réaliser les activités de communication internes et externes liées au domaine de la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le partage d'un conseiller aux communications permet d'assurer l'uniformité des messages et de renforcer la confiance du public;



**Procès-verbal
de la sixième (6^e) assemblée
du conseil d'administration
tenue le 18 juin 2026 à 19 h**


Président

42

Secrétaire-
trésorier

Initiales

CONSIDÉRANT QUE la RIAGS et la RIPR désirent formaliser les modalités de leur collaboration afin d'encadrer le partage, la gestion et l'utilisation d'un conseiller aux communications;

Il est PROPOSÉ par M. Frédéric Galantai
APPUYÉ par Mme Chantale Boudrias

ET RÉSOLU

D'autoriser le président et le directeur et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, l'entente relative au partage d'une ressource dédiée aux communications à intervenir avec la Régie intermunicipale de police Roussillon, ainsi que tout autre document permettant de donner effet à la présente, et à y apporter toute modification jugée nécessaire;

D'autoriser le Service des finances à acquitter toute facture en lien avec l'application de la présente entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-059

3.3. Mandat – Modification du règlement du régime de retraite interentreprises de la Ville de Saint-Constant – Groupe des pompiers

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre la direction et les représentants de l'Association des pompiers de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries concernant l'âge de retraite facultative (ARF) du régime de retraite interentreprises de la Ville de Saint-Constant;

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries et l'Association des pompiers ont conclu une convention collective en date du 18 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29 de la convention collective ainsi que l'article 17 de l'annexe des salariés temporaires prévoient que les modifications relatives à l'ARF entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE le règlement du régime de retraite interentreprises de la Ville de Saint-Constant doit être modifié afin de refléter ces changements;

CONSIDÉRANT les effets du changement à l'ARF sur les cotisations exigées au régime de retraite;

CONSIDÉRANT QUE, eu égard à l'incidence du changement de l'ARF sur le service accumulé avant le 1^{er} janvier 2026, cette option n'a pas été retenue;

CONSIDÉRANT QUE l'abaissement de l'ARF à 62 ans pour le service accumulé à compter du 1^{er} janvier 2026 pour les participants du groupe des pompiers entraînera une évaluation distincte du coût de service courant pour ce groupe, en fonction notamment de ses caractéristiques démographiques et de sa masse salariale, et que ce coût sera partagé également entre les employés de ce groupe et la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT QUE les coûts réels associés à ce changement devront être déterminés à l'aide d'une évaluation actuarielle complète;

Il est PROPOSÉ par Mme Chantale Boudrias
APPUYÉ par M. Vincent Chatel



**Procès-verbal
de la sixième (6^e) assemblée
du conseil d'administration
tenue le 18 juin 2026 à 19 h**

Président

43

Secrétaire-
trésorier

Initiales

ET RÉSOLU

DE mandater la firme d'actuares Normandin Beaudry afin de procéder aux calculs requis relativement à la modification de l'âge de retraite facultative pour le groupe des pompiers et d'apporter les modifications nécessaires au règlement du régime de retraite interentreprises de la Ville de Saint-Constant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4. Autorisation de signature – Lettre d'entente – Entente temporaire – Ville de La Prairie

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-06-060

4.1. Création de comités de régie interne et désignation des membres

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont manifesté l'intérêt de créer de nouveaux comités de régie interne afin de soutenir la gestion de certains dossiers;

CONSIDÉRANT QU'un délégué de chacune des villes membres de la Régie sera appelé à siéger sur chacun des comités;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Dyotte
APPUYÉ par M. Martin Gélinas

ET RÉSOLU

DE créer les comités suivants :

- Comité de négociations;
- Comité des finances;
- Comité de planification stratégique;

DE désigner le maire de chaque ville membre de la Régie pour siéger à ces comités;

DE prévoir que, en cas d'absence du maire, un délégué dûment nommé à titre d'administrateur puisse le remplacer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

6. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS

2026-06-061

6.1. Ratification – Liste des paiements du mois de mai 2026 et liste des salaires



Procès-verbal
de la sixième (6^e) assemblée
du conseil d'administration
tenue le 18 juin 2026 à 19 h

44
Président Secrétaire-trésorier
Initiales

CONSIDÉRANT la liste des chèques, dépôts et débit direct préparée pour la période du 1^{er} mai 2026 au 31 mai 2026;

CONSIDÉRANT la liste des salaires préparée pour les périodes de paie 10 et 11;

Chèques, dépôts et débit direct	3 357 105,68 \$
Liste des salaires des périodes 10 et 11	1 185 910,66 \$

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Bouchard
APPUYÉ par M. Vincent Chatel

ET RÉSOLU

DE ratifier les paiements effectués durant la période du 1^{er} mai 2026 au 31 mai 2026 apparaissant sur la liste jointe à la présente;

DE ratifier les salaires versés durant la période du 27 avril 2026 au 24 mai 2026 apparaissant sur la liste jointe à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-062

6.2. Attribution – Systèmes de remplissage de cylindres d'air respirable – Projet AO-2026-01

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour l'acquisition et l'installation de systèmes de remplissage de cylindres d'air respirable;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 mai 2026 conformément à la loi;

Il est PROPOSÉ par M. Denis Girard
APPUYÉ par M. Normand Dyotte

ET RÉSOLU

D'attribuer le contrat AO-2026-01 concernant l'acquisition et l'installation de systèmes de remplissage de cylindres d'air respirable au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Aréo-Feu Ltée, située au 5205, rue J.-A.-Bombardier, Longueuil, Québec, J3Z 1G4, pour un montant de 178 599,48 \$, incluant les taxes nettes, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 14 mai 2026;

DE financer ce contrat au moyen du règlement d'emprunt numéro 39-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-063

6.3. Attribution – Aménagement de deux Chevrolet Tahoe incendie – Projet AO-2026-04

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite a été effectuée pour l'aménagement de deux Chevrolet Tahoe incendie;



**Procès-verbal
de la sixième (6^e) assemblée
du conseil d'administration
tenue le 18 juin 2026 à 19 h**

 45 
Président Secrétaire-
trésorier
Initiales

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 11 juin 2026 conformément à la loi;

Il est PROPOSÉ par Mme Chantale Boudrias
APPUYÉ par M. Frédéric Galantai

ET RÉSOLU

D'attribuer le contrat AO-2026-04 concernant l'aménagement de deux Chevrolet Tahoe incendie au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise PES Canada inc., située au 1575, boulevard Lionel-Boulet, Varennes, Québec, J3X 1P7, pour un montant de 102 138,60 \$, incluant les taxes nettes, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 11 juin 2026;

DE financer ce contrat au moyen du règlement d'emprunt numéro 39-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-064

6.4. Attribution – Fourniture de 4 commutateurs et licence – Projet DP-2026-05

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries a procédé à une recherche de prix pour la fourniture de 4 commutateurs et licence pour une durée d'un (1) an, soit pour la période du 1^{er} août 2026 au 31 juillet 2027;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Dyotte
APPUYÉ par M. Sylvain Bouchard

ET RÉSOLU

D'attribuer le contrat DP-2026-05 concernant la fourniture de 4 commutateurs et licence à l'entreprise Précicom Technologies inc., située au 233, boulevard Frontenac Ouest, bureau 400, Thetford Mines, Québec, G6G 6K2, pour un montant de 54 782,48 \$, incluant les taxes nettes, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 11 juin 2026;

DE financer ce contrat au moyen des règlements d'emprunt 35-2024 et 38-2025, à parts égales pour chacun des règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-065

6.5. Autorisation de signature – Contrat de services pour le remplissage de cylindres d'oxygène médical – Prévimed

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit s'approvisionner en oxygène médical dans le cadre de ses services de premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la Régie honore le contrat conclu entre Prévimed et le Service de sécurité incendie de la Ville de La Prairie, antérieurement à son intégration à la Régie, pour l'approvisionnement en oxygène médical de la caserne 27;

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite conclure un contrat avec ce même fournisseur pour l'approvisionnement en oxygène médical des casernes 23, 25 et 26;



**Procès-verbal
de la sixième (6^e) assemblée
du conseil d'administration
tenue le 18 juin 2026 à 19 h**

46


Président


Secrétaire-
trésorier

Initiales

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 6 de l'article 2.3 du *Règlement 41-2026 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* prévoit que tout contrat d'une durée supérieure à deux (2) ans doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Chatel
APPUYÉ par M. Frédéric Galantai

ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, le contrat de services à intervenir avec Prévimed pour le remplissage de cylindres d'oxygène médical destinés aux casernes 23, 25 et 26, pour la période du 22 juin 2026 au 1^{er} janvier 2029, ainsi que tout autre document permettant de donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-066

6.6. Emprunts temporaires – Règlements d'emprunt 35-2024 et 38-2025 – Signataires autorisés – Banque de Montréal

CONSIDÉRANT les résolutions 2025-11-143 et 2025-11-144 adoptées lors de l'assemblée ordinaire tenue le 27 novembre 2025, lesquelles autorisent la Régie à contracter des emprunts temporaires auprès de la Banque de Montréal;

CONSIDÉRANT la résolution 2026-01-007 adoptée lors de l'assemblée ordinaire tenue le 22 janvier 2026 désignant les personnes autorisées à signer tout document bancaire de la Régie, à la condition que ceux-ci soient signés conjointement par deux personnes, soit un membre du groupe A (administrateurs) et un membre du groupe B (personnel de direction);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, dans le cadre des emprunts temporaires contractés auprès de la Banque de Montréal, de permettre que toute demande d'avance ou tout autre document requis puisse être signé par deux membres appartenant au même groupe, plutôt que par un représentant de chacun des groupes;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Dyotte
APPUYÉ par Mme Chantale Boudrias

ET RÉSOLU

D'autoriser que toute demande de tirage ou généralement tout autre document requis relativement aux emprunts temporaires contractés auprès de la Banque de Montréal, en lien avec les règlements d'emprunt 35-2024 et 38-2025 puisse être signé par deux personnes, sans égard à leur appartenance au groupe A ou B.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. RÉGLEMENTATION

7.1 Adoption – Règlement 42-2026 concernant les règles de régie interne

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.



Procès-verbal
de la sixième (6^e) assemblée
du conseil d'administration
tenue le 18 juin 2026 à 19 h


Président

47

Secrétaire-
trésorier

Initiales

8. DOCUMENTS DÉPOSÉS

8.1. Départ à la retraite de Pierre Prézeau, lieutenant – Reconnaissance

CONSIDÉRANT QUE le métier de pompier repose sur des valeurs de courage, d'altruisme et de solidarité, impliquant un engagement constant à se mettre au service des citoyens, jour et nuit, pour les protéger;

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre Prézeau, lieutenant, prendra sa retraite le 1^{er} juillet 2026, après 33 ans de loyaux services;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie souhaite le remercier et le féliciter chaleureusement pour son dévouement et son engagement envers l'organisation, son courage, sa disponibilité, son professionnalisme et son esprit d'équipe;

PAR CONSÉQUENT, le conseil d'administration offre à M. Prézeau ses plus sincères vœux de retraite bien méritée et tient à souligner sa carrière exceptionnelle ainsi que l'impact positif qu'il a eu sur l'organisation et sur la communauté.

À cette occasion, un certificat de reconnaissance est remis à M. Prézeau.

8.2. Liste d'embauche et des mouvements de personnel

CONSIDÉRANT l'article 3.3 du *Règlement 41-2026 matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* ainsi que de tout employé nommé à un autre poste à l'assemblée du conseil d'administration suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointe à la présente.

EMBAUCHE DE PERSONNEL – TEMPORAIRE			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Carlos Eduardo Garcia Montero	Surnuméraire col blanc	Commis à la comptabilité	1 ^{er} juin 2026
Joanny Rodrigue	Surnuméraire	Technicienne en prévention incendie	18 juin 2026
Jamie Latvaitis	Temporaire	Pompier	2 juin 2026
Francis Leblanc	Temporaire	Pompier	2 juin 2026
Benjamin Blanchette	Temporaire	Pompier	2 juin 2026
Thomas Racine	Temporaire	Pompier	2 juin 2026
Dylan Harvey	Temporaire	Pompier	2 juin 2026
Miguel Cloutier	Temporaire	Pompier	2 juin 2026
William Ouellet	Temporaire	Pompier	2 juin 2026
Félix Dépatie	Temporaire	Pompier	2 juin 2026



Procès-verbal
de la sixième (6^e) assemblée
du conseil d'administration
tenue le 18 juin 2026 à 19 h

48

Président

Secrétaire-trésorier

Initiales

Alexandre Giugovaz	Temporaire	Pompier	2 juin 2026
Samuel Chainé	Temporaire	Pompier	2 juin 2026
MOUVEMENT DE PERSONNEL – RÉGULIER			
Nom	Statut	Mouvement	Date d'entrée en vigueur
Alexandre Lafond-Deschamps	Régulier	Pompier à lieutenant	8 juin 2026
Jean-François Rcy	Régulier	Pompier temporaire à pompier	8 juin 2026

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président procède à la période de questions en répondant aux questions des citoyens. Cette dernière se déroule de 19 h 07 à 19 h 13.

L'enregistrement de cette période de questions peut être écouté et est disponible à l'endroit suivant : <https://riags.ca/conseil-administration/>.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-06-067

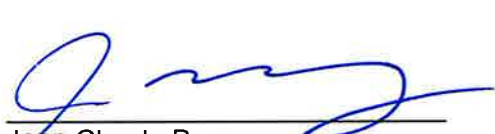
10.1 Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par M. Martin Gélinas
APPUYÉ par Mme Chantale Boudrias

ET RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est levée à 19 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Jean-Claude Boyer
Président


Patrick Miron
Directeur et secrétaire-trésorier